

1°) Introduction. : décryptage par Marc filterman

Le 29 février, [l'émission "On n'est plus des pigeons" sur France 4](#), a démontré de façon impartiale que les [compteurs Linky dits intelligents et communicants](#) sont totalement inutiles. En plus c'est une véritable escroquerie non pas de 5 mais de 7 milliards d'euros quand même, qui n'apporte rien aux consommateurs. Ils ne permettent pas de faire des économies, contrairement aux FAUSSES AFFIRMATIONS d'ERDF et ses complices. On nous explique qu'on va pouvoir consulter notre consommation par internet, je rajouterais comme les cyber-pirates. Quand j'ai besoin de voir ma consommation, je vais voir mon compteur dans mon placard à balais, et cela ne coûte pas 7 milliards d'euros. De plus ERDF a passé sous silence l'existence de certains compteurs qui existent déjà, et qui disposent d'un bornier sur lequel on peut connecter une interface qui permet de le relier vers un ordinateur pour faire de la télérelève. Sauf que ça on ne vous le dit pas, il n'y a que les spécialistes qui le savent. En plus le "relevé confiance" existe toujours, mais quand vous téléphonez à ERDF pour signaler une surestimation, l'agent refuse d'en tenir compte.

2°) Incidents domotiques, systèmes d'alarmes, dispositifs électromédicaux.

Les études et rapports n'ont pas du tout tenu compte des habitations domotisées. Les problèmes techniques, d'interférences électromagnétiques ci-dessous n'ont pas été pris en compte dans le document juridique commandé en février par la FNCCR au cabinet d'avocats RAVETTO, ni dans les rapports techniques, ni même par la société CapGemini, qui il est nécessaire de le rappeler est partenaire de la société Itron. **Les communes sont propriétaires des compteurs au titre des articles [322-4](#) et [322-8](#) du code de l'énergie**, et comme le précise le document Ravetto, **si le concessionnaire peut être mis en cause**, on découvre qu'une recherche en responsabilité du concédant (la mairie) peut aussi être demandée. La responsabilité des uns et des autres est peu claire en cas d'atteintes aux biens et aux personnes. On doit comprendre que si le maire d'une commune est un ancien ministre, ou personnage politique de premier plan il ne sera pas inquiété, **par contre si c'est un maire de la campagne, il a toutes les chances de se voir poursuivi en justice**, pendant qu'ERDF dégage sa responsabilité. Sachant comme le révèle un article en javier de "Que choisir", qu'il y a eu 8 cas d'incendie pour 300.000 compteurs, on peut tabler sur un millier d'incendies avec des recherches en responsabilité devant la justice. Maintenant imaginons que le CPL détraque les systèmes domotiques ou robotiques de l'industrie, j'ignore comment cela se passera en justice. **Si dans des articles et déclarations écrites ERDF déclarent être propriétaire des compteurs, dans ce cas conserver ces documents précieusement pour les utiliser en justice** le jour où vous aurez un incendie au niveau de votre compteur Linky, ou un incident technique.

A) Habitations domotisées.

Dès 2011, plusieurs personnes équipées du Linky ont découvert que **le CPL détraquait des dispositifs des maisons domotisées**. Les **modules de commande**

CPL en 125 KHz qui commandent les volets, les lumières, porte de garage et portail peuvent être perturbés par le 75 KHz utilisé par le CPL du Linky. Quant au module de filtrage du type **FD10 ou FM10**, visiblement il n'élimine pas les problèmes de brouillage des centrales domotiques. Il existe ainsi quelques cas où le technicien d'ERDF a été contraint de remballer son beau compteur Linky, et de laisser l'ancien compteur chez l'habitant.

B) Centrales d'alarmes et capteurs domotisés.

Un autre problème concerne aussi les centrales d'alarmes domotisées, qui là peuvent représenter un risque pour les biens et les personnes. La possibilité existe que certains adeptes de la technologie utilise des des contacts tout ou rien pour actionné des systèmes via le CPL.

C) Hôpitaux, et dispositifs électromédicaux non filtré anti-CPL.

Je me pose aussi **la question de savoir ce qu'il en est pour les équipements électromédicaux qui ne sont pas équipés de filtre CPL, surtout pour les personnes médicalisées à domicile, les cliniques, hôpitaux, sachant que le maire pourrait voir lui aussi sa responsabilité engagée** dans certains cas comme le précise le document juridique RAVETTO. Là encore on est dans le flou juridique.

D) Industrie et robotique.

Pour ce domaine je n'ai aucune information, mais normalement ils ne devraient pas être perturbés puisque le plus souvent ils utilisent un bus à 4 fils pour les données. Pour les GTC d'immeubles, c'est un peut plus complexe, car personne ne peut certifier qu'un responsable technique n'a pas utiliser de modules ou capteurs en CPL pour les zones distantes.

E) Radiocommunication et radionavigation.

Les systèmes de radiocommunication et radionavigation en grandes ondes, n'ont pas été pris en compte dans les documents juridiques et techniques. Or des **radioamateurs ont aussi constaté qu'ils sont victimes de brouillages électromagnétiques sur leurs poste émetteur récepteur décamétrique (VLF, HF).** On comprend mieux pourquoi il n'est pas question d'équiper certains sites militaires et sensibles, comme des aéroports ou autres.

3°) LE LINKY EST UNE TROMPERIE ET UN GASPILLAGE INUTILE, la preuve !!!

De plus ERDF et les politiques trompent les français, car les dispositifs du suivi de votre consommation en temps réel existent déjà, et nous n'avons **pas besoin du gaspillage financier du Linky** qui introduit en plus une pollution RF dans les réseaux électriques, mais aussi **des vulnérabilités face au cyber-attaque.** Eh oui, ERDF, certain(es) politiques et ministres on volontairement oublié de vous

dire dans les rapports que des dispositifs permettent déjà une consultation en temps réel de votre compteur, sans pour autant faire sortir les données de votre maison.

Cette interface ci-dessus vous permet de surveiller votre consommation, sans que les données sortent de chez vous, mais curieusement ERDF n'en fait pas la publicité, ni même notre ministre Ségolène Royal, ex-présidente de la région Poitou, où sont fabriqués les compteurs Linky. En plus il existe des petits micro-ordinateurs à moins de 50 euros qui peuvent faire ce travail de surveillance, mais qu'on vous vendra 100 fois plus cher, histoire de vous vendre du service pour mieux vous flouer, ou même vous escroquer.

4°) Emission de France 4.

L'un des concepteur du compteur Linky nous explique :

*"Imaginons que vous pouvez suivre votre consommation journalière, **avec un pas de dix minutes, ou une demi-heure**, vous avez des points comme ça, vous allez peut-être pouvoir vous rendre compte **que la nuit vous laissez des appareils en veille**, et que ces appareils en veille, eh bien grosso-modo représentent peut-être 5 à 10 fois plus de votre consommation."*

On peut dire que ce spécialiste commence très fort, car "*avec un pas de dix minutes, ou une demi-heure*," il nous confirme surtout que **ce compteur Linky est un véritable mouchard destiné au flicage et aux atteintes à la vie privée**. Le concepteur du compteur nous confirme la violation de l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'homme qui précise que :

Droit au respect de la vie privée et familiale

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.
2. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale.

Je pense qu'on prend les français pour des demeurés, surtout quand **40% de la population n'arrive plus à mettre d'argent de côté**. Si on branche des appareils la nuit comme les machines à laver ou les ballons d'eau chaude, c'est précisément pour que la facture diminue, donc ces appareils là consomment. Les cadres, les dirigeants de ces sociétés, et les élus parisiens ne connaissent pas de problèmes de restriction, puisqu'ils sont largement payés par les contribuables qu'ils ruinent dans de multiples gaspillages.

Pire on apprend avec le médiateur de l'énergie :

"Il pourrait y avoir comme ça existe aujourd'hui à un moment ou à un autre des

compteurs qui enregistreront mal, trop ou pas assez; ça cela existera toujours, ce n'est pas parce qu'il est électronique et communicant **que le défaut ne pourra pas exister**. Il y aura des problèmes qui seront liés au fait que le compteur sera tombé en panne, et qu'on ne s'en sera pas rendu compte, qu'il sera tombé en panne et que tous les voisins ne sont pas en panne, mais que C'est à dire l'expression qu'utilisent les techniciens, il faut qu'ils s'excitent mutuellement, et **tous les voisins seront en panne aussi parce que ce que j'ai découvert récemment il faut qu'une grappe de compteurs fonctionnent en commun. S'il y en a un qui n'excite plus les autres, eh bien cela ne fonctionne plus.** Tout ces phénomènes là, ça produira certainement quelques conflits."

Avec les compteurs "mécaniques", s'il y en a un qui tombe en panne, les autres continuent à fonctionner contrairement à ce qui se passe avec le système Linky dit intelligent.

[Gaëlle Duval, comparateur en ligne, fondateur du site "jechange"](#), est venu nous expliquer que nous allions louper tout un tas d'offres avantageuses, pour son site ou sa société certainement, ainsi que pour ses amis industriels de l'énergie, mais certainement pas pour les consommateurs. En plus M. Duval commence très fort : **"Il y a un fantasme, c'est qu'aujourd'hui étant donné que nous avons des objets connectés qui récupèrent beaucoup d'information on a l'impression d'être fliqué, d'avoir Big Brother au-dessus de son épaule."**

Visiblement M. [Gaël Duval](#) a oublié de regarder qui sont les [partenaires d'Itron](#), dont un certains nombre travaillent pour [la NSA \(08-77\)](#) et d'[autres services secrets \(08-78\)](#) américains ([sujet 08-83](#)).

"La réalité c'est que c'est des données qui sont toutes assez anonymes et assez peu intéressantes parce que vous avez, à part pour le consommateur d'énergie fixe."

Des hackers ont piraté les données personnelles des clients dans le système informatique d'une société qui ne vend pourtant que des jouets, on se demande bien pourquoi.

Et il continue, *"et l'ensemble des gens qui vont vous vendre des produits, savoir à quelle heure vous éteignez la lumière, il suffit de regarder par la fenêtre on sait quelle heure les gens se couchent."*

Ahurissant, ce sont des propos irréalistes, si c'est là nos nouveaux super-diplômés, ce n'est pas étonnant que l'économie française partedans le mur. Avec un compteur électronique, les guetteurs n'ont plus besoins de se geler dehors pour

surveiller les fenêtres. Ils peuvent surveiller simultanément plusieurs habitations à distance de chez eux par l'informatique. Visiblement mon site a dû être consulté, puisque dans l'émission l'animateur parle de la surveillance, des hackers et des cambrioleurs, un sujet que j'ai abordé dès 2011.

Gaël Duval déclare: "***Il faut arrêter de jouer sur les peurs*** sur, parce qu'il y a des données, les gens vont avoir plus de moyens de nous cambrioler ou de faire des choses totalement négatives pour le consommateur. Est-ce que cela va favoriser les cambriolages sans doute pas, est-ce que certains qui sont plus malins vont pouvoir permettre d'accéder à des données pour pouvoir le faire de façon plus rapide et plus efficace peut-être, mais dans la masse, il est à peu près certain que ça va donner moins de chance à un cambrioleur de réaliser des cambriolages qu'avant, puisque vous allez pouvoir rajouter aussi des systèmes de sécurité, des systèmes d'alarmes, des systèmes qui vous alertent quand quelqu'un rentre chez vous, etc, etc, qui vont alerter même directement des services publics donc et autres.../... ***C'est des services payant qu'il va falloir rajouter***, mais c'est parce que vous aurez une connexion globale de la maison, vous allez pouvoir avoir tous ces services en même temps."

Pas du tout crédible le monsieur, il semble ignorer que **nous avons déjà depuis 20 ans des centrales d'alarmes équipées en option ou pas d'un transmetteur téléphonique pour alerter la police** ou les services de gardiennage. **Nous n'avons pas besoin d'un compteur linky pour faire ça**, avec un service payant en plus. **On arrête là l'enfumage**, d'ailleurs avec l'expression "**il faut arrêter de jouer sur les peurs**", on reconnaît là encore une fois de plus l'argument préféré des opérateurs de la téléphonie mobile et des grands groupes de l'industrie. Maintenant on va passer aux choses sérieuses.

Le concepteur du compteur Linky déclare :

"Dire que c'est impiratable ce serait prétentieux, la seule chose c'est que nous avons aussi une supervision en terme de sécurité avec des logiciels et des algorithmes sophistiqués, qui repèrent à chaque instant ce qui se passe sur ce réseau des 35 millions d'objets connectés. Ouverture d'un capot d'un compteur, variation subite de valeurs, et tout ceci nous le surveillons..."

Un aveu qui est au moins très clair, ERDF va bien surveiller le peuple français.

Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire :

"Les données seront cryptées, quand on sait que même la Maison Blanche ou les banques se font hacker par des spécialistes, c'est évident que le cryptage ne résistera pas. Les industriels promettent que les données ne seront absolument pas utilisées à des fins commerciales, on sait comment cela se passe, au début ils font peut être attention et puis après on se retrouve à recevoir tout un tas d'offres commerciales qui proviennent de ces données qui ont été captées à notre insu. On sait qu'il ne faut pas accorder le moindre crédit à ces promesses.

Ces compteurs communicants posent beaucoup de problèmes, dont le principal pour nous est celui de la santé de la population, et en particulier des enfants,

puisque ces compteurs émettent des ondes de différentes manières, et en particulier avec des courant qu'on appelle CPL et qui vont rayonner dans toute la maison, et les enfants sont encore plus sensibles à ce genre d'ondes. Elles sont classées cancérigènes possibles par l'Organisation Mondiale de la Santé, et donc pour nous il est tout à fait inacceptable qu'on nous mette ce genre de compteur dans la commune.

On est en train de voir comment on peut s'y opposer, sachant que les compteurs sont la propriété de la commune, et ça la quasi-toalité des maires ne le savent même pas, et donc ERDF arrive en disant bonjour on vient changer les compteurs, alors que se sont nos compteurs, et cela paraît évident qu'il faille l'autorisation du propriétaire, c'est à dire de la commune pour changer les compteurs."

On nous dit que ces compteurs sont indispensables pour intégrer les énergies renouvelables dans le circuit électrique national, or l'Allemagne qui fait 100 fois plus d'énergie renouvelable que la France a renoncé à la généralisation de ces compteurs. Il y en aura très très peu, uniquement pour des très gros consommateurs.../... Ils ont renoncé parce que c'est totalement inutile, c'est un coût extrêmement extraordinaire pour des vertues inexistantes.

Compteur propriété de la commune.

Voir Article L322-4 - Créé par Ordonnance n°2011-504 du 9 mai 2011 - art.

(V)

Voir Article L322-8

Pour la CNIL il faut exercer ses droits, le problème c'est que lorsque nous avons des représentants des grandes institutions, de l'état, et des élus qui sont magistrats, mais qui mentent en permanence aux électeurs français, avec une justice qui viole le plus souvent l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, il faut que la CNIL m'explique comment un citoyen lambda peut faire respecter ses droits face à une république bananière.

"En allemagne après avoir envisagé de mettre les compteurs intelligents dans tous les foyers, le gouvernement allemand à rétro-pédallé, et du coup pas de compteur."

Ils ont peut être fait marche arrière pour plusieurs raisons liées à la cyberguerre, un sujet qui bizarrement n'a pas été abordés dans les rapports français.

5°) Conclusion

Comme nous pouvons le voir une fois de plus, les français sont victimes, régulièrement manipulés et trompés par des élus politiques sans fois ni loi. Ils sont au service d'une industrie qui est prête à tout pour ruiner la population dans le but d'enrichir leurs grands patrons, au mépris de la santé, et de la sécurité des biens et des personnes. **Le document juridique Ravetto est contradictoire**, et il ne dit pas clairement qui est responsable ou propriétaire, un coup c'est le concessionnaire, un autre coup c'est le concédant. De plus il parle peu des articles 322-4 et 322-8 du code de l'énergie.